

Generali France

POLITIQUE DE CONFIDENTIALITÉ- SIGNALEMENTS EFFECTUÉS AU NIVEAU LOCAL

[generali.com](https://www.generali.com)

Vous trouverez ci-dessous les informations sur les traitements des données à caractère personnel que Generali France, et ses filiales (ci-après, le « Groupe Generali France »), peuvent effectuer dans le cadre des signalements concernant une entité du Groupe Generali France, effectués par mail ou courrier postal, au niveau local.

1. Qui traite vos données à caractère personnel

Generali France dont le siège social est situé 2 rue Pillet-Will 75009 Paris, société appartenant au Groupe Generali immatriculé sur le registre italien des groupes d'assurances sous le numéro 026, et plus précisément les personnes habilitées de la RH et de la Conformité traitent les données à caractère personnel en qualité de Responsable de traitement pour tous les signalements concernant une entité du Groupe Generali France (ci-après « l'Entité concernée »), effectués au niveau local.

Si vous avez des questions ou souhaitez exercer un droit à l'égard du traitement de vos données à caractère personnel, vous pouvez contacter notre Délégué à la protection des données :

- Par e-mail à l'adresse : droitdaces@generali.fr
- Par voie postale à l'adresse :

Conformité
Délégué à la Protection des Données Personnelles
TSA 70100 - 75309 Paris Cedex 09

Si votre signalement concerne une autre société du Groupe Generali, qui n'est pas une entité du Groupe Generali France, dans ce cas, nous vous invitons à effectuer votre signalement en utilisant la ligne d'alerte éthique du Groupe, ou en contactant directement la société concernée.

2. Comment traitons-nous vos données à caractère personnel et sur quelles bases juridiques

Nous traitons vos données à caractère personnel dans le cadre du dispositif de signalement visant à permettre de signaler des pratiques ou des actions considérées comme étant en violation réelle ou potentielle avec la loi, le code de conduite du Groupe Generali ou d'autres réglementations internes.

Cette politique de confidentialité s'applique aux personnes qui adressent un signalement dans le cadre du dispositif de signalement prévu par le Code de conduite (également appelées « Lanceur d'alerte ») ainsi qu'à la (aux) personne(s) visées par le signalement (victime, témoin(s), personne(s) mise(s) en cause, etc.).

Elle est communiquée au Lanceur d'alerte dans les meilleurs délais et au plus tard au moment de l'envoi de l'accusé réception du signalement.

La politique de confidentialité est remise à toute personne visée par le signalement au cours de la phase d'investigation, sauf si la fourniture des informations :

- compromet la capacité à enquêter efficacement sur le signalement ou à rassembler les preuves nécessaires ou ;

- se révèle impossible ou exige des efforts disproportionnés ou ;
- nécessite un traitement additionnel qui pourrait être plus intrusif que l'opération initiale (article 14, paragraphe 5 du RGPD).

Les données à caractère personnel sont traitées manuellement et par des moyens informatiques (par exemple, ordinateurs, systèmes informatiques) pour les finalités suivantes :

- a) réception et traitement des signalements, y compris l'investigation, l'application de mesures correctives, le suivi des dossiers, des mesures correctives et des actions anti-représailles, l'information du Lanceur d'alerte sur les résultats de la procédure. Les traitements sont effectués sur les bases juridiques suivantes :
- (i) pour le traitement des rapports que Generali France et/ou l'Entité concernée sont légalement tenues de traiter :
- (i.i) sur la base d'une obligation légale à laquelle Generali France et/ou l'Entité concernée sont soumises (art. 6, 1., c) RGPD) ;
- (i.ii) en ce qui concerne les catégories particulières de données à caractère personnel, les dérogations consistant en :
- (a) la nécessité d'exécuter les obligations et d'exercer les droits spécifiques du responsable du traitement ou de la personne concernée en matière de droit du travail, de la sécurité sociale et de la protection sociale (art. 9, 2., b) RGPD) ;
- (b) la nécessité de la constatation, de l'exercice ou de la défense d'un droit en justice ou lorsque les juridictions agissent dans l'exercice de leur fonction juridictionnelle (art. 9, 2., f) RGPD) ;
- (c) pour le traitement des données à caractère personnel nécessaires dans le cadre contentieux ou de situations précontentieuses, pour faire valoir ou défendre un droit, y compris de Generali France et/ou de l'Entité concernée ou d'un tiers, en justice, ainsi que dans le cadre de procédures administratives ou d'arbitrage et de conciliation ;
- (ii) pour le traitement des rapports concernant des violations des règlements internes, d'autres violations et des personnes concernées qui ne sont pas expressément couvertes par la loi ou que Generali France et/ou l'Entité concernée n'a pas l'obligation légale de traiter :
- (ii.i) sur la base de l'intérêt légitime de Generali France et/ou de l'Entité concernée (art. 6, 1., f) RGPD) à lutter contre les abus et la déloyauté au sein de l'organisation du Groupe Generali France. À cet égard, Generali France a procédé à une évaluation de l'intérêt légitime et a estimé qu'il n'existait pas d'intérêts ou de droits des personnes concernées prévalant sur ceux de Generali France et/ou de l'Entité concernée ;
- (ii.ii) en ce qui concerne les catégories particulières de données à caractère personnel, les dérogations consistant en :
- (a) la nécessité d'exécuter les obligations et d'exercer les droits spécifiques du responsable du traitement ou de la personne concernée en matière de droit du travail, de la sécurité sociale et de la protection sociale (art. 9, 2., b) RGPD) ;
- (b) la nécessité de la constatation, de l'exercice ou de la défense d'un droit en justice ou lorsque les juridictions agissent dans l'exercice de leur fonction juridictionnelle (art. 9, 2., f) RGPD) ;
- (c) pour le traitement des données à caractère personnel nécessaires dans le cadre contentieux ou de situations précontentieuses, pour faire valoir ou défendre un droit, y compris celui de Generali France et/ou de l'Entité concernée ou d'un tiers, en justice, ainsi que dans les procédures administratives, d'arbitrage et de conciliation ;
- b) rendre compte à la direction générale de Generali France et/ou de l'Entité concernée, par la fourniture périodique de résumés agrégés et anonymisés des rapports traités. Les activités de traitement sont menées sur la base de l'intérêt légitime de Generali France et/ou de l'Entité concernée (article 6, 1., f) RGPD) à préparer des statistiques agrégées et anonymes sur les rapports présentés et traités, afin de permettre à la direction générale d'être informée des comportements qui mettent ou pourraient mettre en péril l'intégrité du Groupe Generali France. À cet égard, Generali France a procédé à une évaluation de l'intérêt légitime et a estimé qu'il n'existe pas d'intérêts ou de droits des personnes concernées qui prévalent sur ceux de Generali France et/ou de l'Entité concernée ;
- c) le respect des lois applicables. Les activités de traitement sont effectuées sur la base d'une obligation légale à laquelle Generali France et/ou l'Entité concernée sont soumises (art. 6, 1., c) RGPD) ;

- d) informer Assicurazioni S.p.A des signalements effectués au niveau local, concernant une entité du Groupe Generali France, et permettre aux personnes habilitées du Groupe de traiter les signalements qui concerneraient le responsable conformité de Generali France ou les représentants légaux des filiales du Groupe. Les activités de traitement sont effectuées sur la base de l'intérêt légitime de Assicurazioni S.p.A (article 6, 1., f) RGPD), afin de lutter contre les abus et la déloyauté au sein de l'organisation du Groupe Generali. À cet égard, Generali France a procédé à une évaluation de l'intérêt légitime et a estimé qu'il n'existait pas d'intérêts ou de droits des personnes concernées prévalant sur ceux de Assicurazioni S.p.A.

En outre, l'identité du Lanceur d'alerte et toute autre information permettant de déduire son identité, directement ou indirectement, ne peuvent être divulguées à des personnes autres que les personnes habilitées ou les entités autorisées à gérer le signalement au nom de Generali France et/ou de l'Entité concernée, uniquement avec l'autorisation expresse du Lanceur d'alerte, comme l'exige la loi, à moins que des dispositions légales spécifiques n'en disposent autrement. Par conséquent, l'autorisation expresse du lanceur d'alerte est nécessaire pour divulguer son identité à un tiers. L'identité des personnes visées dans le cadre du signalement est également protégée. En ce qui concerne en particulier la personne mise en cause, son identité sera divulguée si cela est nécessaire pour les besoins de l'investigation et dans les conditions prévues par la loi (voir la base juridique indiquée dans la liste ci-dessus).

Si vous souhaitez conserver votre anonymat, dans ce cas, il vous est conseillé d'effectuer votre signalement via l'outil groupe WHISPLI qui prévoit expressément la possibilité d'effectuer un signalement en conservant son anonymat. En tout état de cause, aucune tentative de réidentification d'un lanceur d'alerte qui a souhaité émettre un signalement de manière anonyme ne sera effectuée.

Les finalités énumérées ci-dessus sont poursuivies par Generali France et/ou l'Entité concernée en tant que seul responsable(s) du traitement des données.

La description des activités de traitement dans la présente politique de confidentialité s'applique donc à une ou plusieurs sociétés du Groupe Generali France.

3. Pourquoi la communication de vos données à caractère personnel est-elle nécessaire

Vous pouvez adresser un signalement de manière anonyme ou non anonyme. Toutefois, en cas de signalement anonyme ou de refus de l'autorisation de divulgation de l'identité, il se peut que nous ne soyons pas en mesure de prendre pleinement les mesures correctives relatives à la ou aux personnes concernées. Par conséquent, vous êtes encouragés à adresser votre signalement en fournissant toutes les informations demandées, y compris votre identité et l'autorisation de la divulguer si nécessaire. Dans tous les cas, nous veillerons à ce que vos données à caractère personnel traitées et votre identité restent strictement confidentielles.

4. Quelles sont les catégories de données à caractère personnel susceptibles d'être traitées

Nous traitons uniquement les données à caractère personnel qui s'avèrent absolument nécessaires pour servir les finalités susmentionnées. Plus précisément, nous traitons les informations/ données à caractère personnel qui sont communiquées dans le cadre du signalement, concernant le Lanceur d'alerte et les personnes mentionnées.

Il est rappelé au Lanceur d'alerte que les informations communiquées dans le signalement :

- doivent rester factuelles et présenter un lien direct avec l'objet du signalement ;
- ne doivent pas relever du secret de la défense nationale, du secret médical, du secret des délibérations judiciaires, du secret de l'enquête ou de l'instruction judiciaires ou du secret professionnel de l'avocat.

Nous traitons principalement :

- des données d'état civil et d'identification ;
- des données de contact ;
- les données relatives aux employés, telles que les factures, les relevés de présence, etc. ;
- des données relatives aux comportements présumés qui sont signalés et qui vous sont attribués ou dans lesquels vous pourriez être impliqué ;
- les images et autres documents ;
- les catégories particulières de données à caractère personnel qui peuvent être incluses dans les signalements ;
- le contenu des communications échangées entre le Lanceur d'alerte et les personnes chargées de traiter le signalement ;

- les informations financières.

En règle générale, les données à caractère personnel relatives aux condamnations pénales et aux infractions ne sont ni demandées ni collectées. Toutefois, si les Lanceurs d'alerte communiquent ces catégories de données à caractère personnel, celles-ci ne seront traitées que si elles sont strictement liées à la gestion du signalement et à l'investigation qui en découle. L'existence des conditions juridiques permettant leur utilisation sera vérifiée de temps à autre et conformément à la législation applicable.

Les données à caractère personnel peuvent être fournies directement par le Lanceur d'alerte ou collectées auprès des personnes tiers suivants : les sociétés du Groupe Generali France, les employés ou anciens employés du Groupe Generali France ainsi que les candidats, consultants et autres parties prenantes qui sont autorisés à adresser un signalement conformément à la législation applicable.

5. Avec qui nous partageons vos données à caractère personnel

Les personnes habilitées de la Direction des Ressources Humaines et de la Direction de la Conformité du Groupe Generali France traitent vos données à caractère personnel en suivant des modalités et procédures, y compris par voie électronique, qui permettent de garantir un niveau de sécurité approprié.

Le Responsable Conformité peut demander le support d'autres fonctions (par exemple, la Fonction Juridique, l'Audit) pour traiter le signalement.

Certaines de vos données à caractère personnel peuvent également être communiquées à des tiers chargés d'effectuer certaines activités liées à la gestion et à l'investigation suite à un signalement.

En particulier, vos données à caractère personnel peuvent être communiquées à :

- des experts tels que des avocats et consultants qui fournissent des services de conseil ou d'enquête ;
- aux autorités de surveillance, administratives et judiciaires, avec lesquelles les rapports ou les résultats des enquêtes peuvent être partagés.

Pour les finalités mentionnées dans la section 2 ci-dessus, vos données à caractère personnel peuvent être communiquées aux personnes habilitées de Assicurazioni Generali S.p.A par mail ou en utilisant l'outil Groupe WHISPLI. Dans ce cas, vos données à caractère personnel peuvent être communiquées à WHISPLI SASU, qui fournit la plateforme du service d'assistance téléphonique du Groupe Generali et les services de conservation des rapports, ainsi que ses fournisseurs Amazon Web Services France (qui ne peut accéder qu'aux informations chiffrées) et DeepL GmbH qui fournissent d'autres services connexes (respectivement, l'hébergement de l'infrastructure de la plateforme et les traductions automatiques pour les messages envoyés sur la plateforme).

En outre, vos données à caractère personnel peuvent être traitées avec d'autres sociétés du Groupe Generali France, dans le cas où le signalement est présenté à une société du Groupe Generali France et concernerait une autre société du Groupe.

Les personnes habilitées et les tiers qui traitent vos données à caractère personnel aux fins indiquées ci-dessus - à l'exception des responsables autonomes du traitement des données - reçoivent des instructions appropriées sur les modalités correctes du traitement.

Vos données à caractère personnel ne sont pas communiquées en dehors de ces cas.

6. Où sont transférées vos données à caractère personnel

Nous traitons vos données à caractère personnel principalement au sein de l'Espace économique européen. Toutefois, nous pouvons être amenés à communiquer vos données à caractère personnel au fournisseur de la plateforme du service d'assistance téléphonique du Groupe Generali, lequel peut être amené, dans des cas limités et isolés, à transférer les données traitées et chiffrées à des fournisseurs situés aux États-Unis.

Dans tous les cas, le transfert de vos données à caractère personnel est effectué dans le respect des lois applicables et des accords internationaux en vigueur, ainsi que sur la base de garanties appropriées et adéquates

consistant en l'adoption de clauses contractuelles types approuvées par la Commission de l'UE conformément à l'article 46 du RGPD. Nous appliquerons des mesures contractuelles, organisationnelles et techniques supplémentaires (telles que le chiffrement), afin d'assurer un niveau de protection substantiellement équivalent à celui garanti dans l'UE. Une copie des mesures de protection mises en place peut être demandée à tout moment en utilisant les informations de contact indiquées dans la section 1 ci-dessus.

7. Les droits que vous pouvez exercer à l'égard du traitement de vos données à caractère personnel

Vous pouvez exercer les droits suivants à l'égard de vos données à caractère personnel :

<u>Droit d'accès</u>	Vous pouvez demander à accéder à vos données à caractère personnel pour obtenir des informations, à titre d'exemples, les catégories de données concernées, ainsi que pour recevoir une copie des données à caractère personnel que nous détenons à votre sujet.
<u>Droit de rectification</u>	Vous pouvez demander à corriger les données à caractère personnel qui sont inexactes ou incomplètes, tout en sachant que nous nous réservons le droit de vérifier l'exactitude des nouvelles données fournies.
<u>Droit de suppression</u>	Vous pouvez demander à effacer vos données à caractère personnel lorsque l'un des motifs suivants s'applique : a) les données à caractère personnel ne sont plus nécessaires au regard des finalités pour lesquelles elles ont été collectées ou traitées d'une autre manière ; b) vous retirez votre consentement sur lequel est fondé le traitement, et il n'existe pas d'autre fondement juridique au traitement ; c) vous vous opposez à la prise de décision automatisée et il n'existe pas de motifs légitimes impérieux pour le traitement ; d) les données à caractère personnel ont fait l'objet d'un traitement illicite ; e) les données à caractère personnel doivent être effacées pour respecter une obligation légale qui est prévue par le droit de l'Union ou par le droit de l'État membre auquel Generali France et/ou l'Entité concernée est soumise ; f) les données à caractère personnel ont été collectées dans le cadre de l'offre de services de la société de l'information des mineurs.
<u>Droit de limitation</u>	Vous pouvez demander de limiter la manière dont elle traite vos données à caractère personnel, en demandant uniquement leur conservation, lorsque l'une des conditions suivantes s'applique : a. vous contestez l'exactitude de vos données à caractère personnel, pendant une période permettant de vérifier l'exactitude de vos données à caractère personnel ; b. le traitement est illicite et vous vous opposez à l'effacement des données à caractère personnel et demandez plutôt la limitation de leur utilisation ; c. nous n'avons plus besoin des données à caractère personnel aux fins du traitement, mais vous en avez besoin pour la constatation, l'exercice ou la défense de droits en justice ; d. vous vous êtes opposé au traitement fondé sur une prise de décision automatisée, en attendant de vérifier si les motifs légitimes poursuivis par Generali France et/ou l'Entité concernée prévalent sur les vôtres.
<u>Droit à la portabilité des données</u>	Vous pouvez demander de transférer les données à caractère personnel que vous nous avez fournies à une autre organisation et/ou demander à recevoir vos données à caractère personnel dans un format structuré, couramment utilisé et lisible par machine. Vous pouvez exercer ce droit si le traitement est fondé sur votre consentement ou est nécessaire à l'exécution d'un contrat auquel vous êtes partie (ou de mesures précontractuelles prises à votre demande), et s'il est effectué à l'aide de procédés automatisés.

<u>Droit d'introduire une réclamation</u>	Si vous estimez que le traitement de vos données à caractère personnel est illicite, vous avez le droit d'introduire une réclamation auprès de l'autorité nationale de protection des données de l'État membre dans lequel vous résidez ou travaillez habituellement (comme la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés - 3 Place de Fontenoy - TSA 80715 - 75334 Paris Cedex 07 – selon les modalités indiquées sur son site internet https://www.cnil.fr/fr/plaintes), ainsi qu'auprès de l'autorité judiciaire.
<u>Droit d'opposition</u>	Vous avez le droit de vous opposer au traitement de vos données à caractère personnel et de demander l'arrêt du traitement lorsqu'elles sont fondées sur l'intérêt légitime (voir « Comment traitons-nous vos données à caractère personnel et sur quelles bases juridiques ») et que vous estimez qu'elles affectent vos libertés et droits fondamentaux. Dans certains cas, nous pouvons continuer à traiter vos données si nous démontrons des motifs légitimes impérieux qui l'emportent sur vos droits et libertés, ou si le traitement est nécessaire à la constatation, à l'exercice ou à la défense de nos droits en justice.

Vous pouvez exercer vos droits en vous référant aux coordonnées indiquées dans la section 1 ci-dessus.

La demande d'exercice des droits est gratuite, sauf si la demande est manifestement infondée ou excessive.

8. Combien de temps conservons-nous vos données à caractère personnel

Vos données à caractère personnel seront conservées :

- (a) aux fins de la réception et du traitement des signalements, pendant une période n'excédant pas celle nécessaire à leur gestion, généralement pas plus de cinq ans après que le Lanceur d'alerte a été informé de la conclusion de la procédure concernée, lorsqu'une réglementation locale ne prévoit pas d'autres dispositions ;
- (b) aux fins de la communication à la direction générale de statistiques anonymes, jusqu'à leur anonymisation (effectuée en tout état de cause avant l'expiration de la période de conservation fixée aux fins de la réception et du traitement des rapports) ;
- (c) aux fins du respect des lois applicables, pendant la période requise ou nécessaire pour se conformer à ces lois.

Pour de plus amples informations sur la durée de conservation spécifique des finalités énumérées, vous pouvez envoyer votre demande aux coordonnées indiquées à la section 1 ci-dessus.

Modifications et mises à jour de la politique de confidentialité

En tenant compte des éventuelles modifications apportées à la réglementation applicable en matière de protection de la vie privée, nous sommes susceptibles de modifier, d'intégrer et/ou de mettre à jour, en tout ou en partie, la présente politique de confidentialité. Toute modification, intégration ou mise à jour sera communiquée conformément aux lois applicables et par courrier électronique (le cas échéant).

GLOSSAIRE

Pour vous permettre de comprendre notre politique de confidentialité, veuillez trouver ci-après la définition des principaux termes et expressions qui y sont employés :

Traitement désigne toute opération ou tout ensemble d'opérations effectuées ou non à l'aide de procédés automatisés et appliquées à des données ou des ensembles de données à caractère personnel, telles que la collecte, l'enregistrement, l'organisation, la structuration, la conservation, l'adaptation ou la modification, l'extraction, la consultation, l'utilisation, la communication par transmission, la diffusion ou toute autre forme de mise à disposition, le rapprochement ou l'interconnexion, la limitation, l'effacement ou la destruction.

Données à caractère personnel désigne toute information se rapportant directement ou indirectement à une personne identifiée ou identifiable (telle que, par exemple, son nom, un numéro d'identification, des données sur l'emplacement, un identifiant en ligne, un ou plusieurs élément(s) permettant d'identifier l'identité physique, physiologique, génétique, mentale, économique, culturelle ou sociale de ladite personne, etc.).

Les catégories particulières de données correspondent aux données à caractère personnel révélant l'origine raciale ou ethnique, les opinions politiques, les convictions religieuses ou philosophiques, l'appartenance syndicale, ainsi que les données génétiques et biométriques lorsqu'elles permettent d'identifier une personne de manière unique, les données concernant la santé ou la vie ou l'orientation sexuelle d'une personne.

Les données génétiques correspondent aux données à caractère personnel relatives aux caractéristiques génétiques héréditaires ou acquises d'une personne physique, qui communiquent des informations uniques sur la ladite personne et qui résultent plus particulièrement de l'analyse d'un échantillon biologique de la personne en question.

Les données biométriques correspondent aux données à caractère personnel résultant d'un traitement technique spécifique relatives aux caractéristiques physiques, physiologiques ou comportementales d'une personne, qui permettent ou confirment l'identification unique de ladite personne, telles que des images faciales ou les données dactyloscopiques.

Les données sur la santé correspondent aux données à caractère personnel relatives à la santé physique ou mentale d'une personne, y compris la prestation de services de soins de santé, qui révèlent des informations sur son état de santé.

Les données judiciaires correspondent aux données à caractère personnel relatives aux condamnations pénales et aux infractions ou aux mesures de sécurité qui y sont associées et qui sont prises à l'encontre d'une personne.

La personne concernée est la personne dont les données à caractère personnel sont traitées.

Le responsable de traitement est la personne physique ou morale, l'autorité publique, le service ou tout autre organisme qui, seul(e) ou conjointement avec d'autres personnes, détermine les finalités et les moyens du traitement de données à caractère personnel (par exemple, l'employeur est le responsable du traitement des données à caractère personnel de ses employés puisque, dans le cadre de la relation de travail qui les unit, il détermine les finalités et moyens dudit traitement).

Le responsable conjoint de traitement est la personne physique ou morale, l'autorité publique, le service ou tout autre organisme qui détermine conjointement avec d'autres responsables de traitement les finalités et moyens du traitement de données à caractère personnel.

Le sous-traitant est la personne physique ou morale, l'autorité publique, le service ou tout autre organisme qui traite des données à caractère personnel pour le compte du responsable de traitement (par exemple, la société procédant au calcul du salaire des employés peut être considérée comme un sous-traitant, car elle traite des données à caractère personnel au nom d'une autre société, laquelle agit en qualité d'employeur).

Le consentement désigne toute manifestation de volonté exprimé par une personne concernée, au moyen d'une déclaration ou d'un acte positif clair, qui signifie que ladite personne concernée consent au traitement de ses données à caractère personnel. Pour que le consentement soit valable, il doit être libre, spécifique à un traitement, éclairé et la demande de consentement doit être présentée sous une forme qui la distingue clairement d'autres éventuelles questions.

La violation de données à caractère personnel est une violation de sécurité (physique ou informatique) entraînant, de manière accidentelle ou illicite, la destruction, la perte, l'altération, la divulgation non autorisée des données à caractère personnel transmises, conservées ou traitées d'une autre manière, ou l'accès non autorisé aux dites données.

Le Délégué à la Protection Données désigne une personne qui a notamment pour mission d'informer, de conseiller et de contrôler un responsable de traitement eu égard au(x) traitement(s) de données à caractère personnel. Il lui incombe en outre de coopérer avec l'autorité de contrôle compétente et de faire office de point

de contact pour l'autorité de contrôle (cela vaut également pour les personnes concernées) eu égard à toute question liée au traitement de données à caractère personnel.

La **Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés** (CNIL) est l'autorité de contrôle française chargée de la protection des données à caractère personnel.